**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 68 (1917)

**Heft:** 5-6

Buchbesprechung: Bibliographie

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

par M. Pillichody. Ce nous fut chaque fois une fête et une leçon pleine d'utiles enseignements pour lesquelles nous nous réjouissions à l'avance. Nous sommes heureux d'avoir cette occasion de le déclarer ici.

La commune du Chenit a augmenté récemment, de façon considérable, l'étendue de ses pâturages et forêts communaux. Elle a acheté d'un particulier l'estivage boisé des Grands Plats, d'une superficie totale de 324 ha. De celle-ci, 54 ha sont complètement boisés; sur le reste croissent de nombreux arbres isolés ou en bouquets. Le matériel, bois sur pied, est d'environ 20.000 m³. L'achat a eu lieu pour le prix de 500.000 francs. Il n'est pas sans intérêt de noter qu'en 1909, la même commune aurait pu déjà devenir propriétaire pour la somme de 380.000 francs. Pour différentes raisons, l'acquisition n'eut pas lieu. Or, dès ce moment, le propriétaire précédent exploita environ 10.840 m³ de bois pour une somme évaluée à 240.000 francs! Ce qui ne l'empêcha de réaliser en 1917 un bénéfice de 120.000 francs sur le prix de 1909. Rien ne saurait montrer mieux l'augmentation de valeur énorme dont la forêt et le pâturage ont bénéficié dans les circonstances que nous traversons.

## BIBLIOGRAPHIE.

Max de Meuron. Rapport présenté au Grand Conseil du canton de Vaud par la Commission nommée pour étudier la protection et la conservation du noyer. Lausanne, 1916. 32 p. in-8°.

Nous avons déjà informé nos lecteurs, dans le courant de 1916, de l'opportune manifestation de quelques députés au Grand Conseil vaudois en faveur de la conservation du noyer. MM. les députés Joyet et M. de Meuron avaient déposé à ce sujet une motion qui fut d'emblée prise en considération avec sympathie. Nommé rapporteur de la commission choisie pour étudier la question, M. de Meuron s'est mis courageusement à l'ouvrage. Il vient de fournir un volumineux rapport, bien documenté et qui épuise la question. L'auteur y examine l'origine du noyer et il ne craint pas de remonter très haut dans la nuit des temps puis son utilité, sa culture, sa part comme élément très important de la beauté esthétique de notre pays.

Mais la partie la plus originale du rapport de M. de Meuron, c'est incontestablement le côté statistique. Nous y trouvons les indications les plus précises sur les efforts tentés dans 6 pays européens en vue de la conservation du noyer. Il en ressort que jusqu'en 1916 aucun de ces pays n'avait cru devoir prendre des mesures législatives de protection. Un grand tableau contient l'indication, pour chacun des 86 départements français, du nombre des noyers, de la production annuelle, du prix de vente, de la destination des bois, du poids moyen de la récolte de noix par arbre (elle varie de 5 à 100 kg) et, enfin, de l'intensité du remplacement des arbres. L'impression qui se dégage de cette récapitulation n'est pas très réjouissante. La culture du noyer est plutôt en décroissance et son remplacement est très négligé.

Qu'en est-il de ces questions en Suisse? Un tableau nous le montre également pour les 22 cantons. Il en ressort que si le nombre des noyers a diminué très fortement dans plusieurs cantons, ce que l'on ne saurait trop déplorer, d'autre part les nouvelles sont assez bonnes quant au remplacement qui se fait activement par-ci par-là. Cette replantation a lieu de façon suffisante dans les cantons de Berne (sous la surveillance des forestiers), de Soleure, Bâle-Campagne, Zurich et Schaffhouse.

Un troisième tableau expose la situation pour le canton de Vaud. Les observations présentées par les préfets et les inspecteurs forestiers n'ont rien de très réjouissant. A en croire un de ces derniers, les noyers diminuent rapidement et cette essence disparaîtra à bref délai si elle n'est pas efficacement protégée.

Le district de Lausanne est le seul pour lequel on possède une statistique complète des noyers. En 1914, leur nombre était de 4514 (3345 m³). La coupe 1915/16 en a réalisé 166 (346 m³), ce qui équivaut au 3 % du nombre et au 12 % de leur volume. Dans d'autres districts la coupe a sévi beaucoup plus fortement: dans celui de Cossonay, elle a réalisé environ le ¼ du volume sur pied avant la guerre.

Le rapport examine aussi les causes de la disparition des noyers et il en relève avec raison deux parmi les principales: inexpérience dans l'élevage des jeunes plants, négligence dans les soins et la conduite des adultes.

Etant donné la situation actuelle, M. de Meuron s'est posé la question: l'Etat a-t-il le droit d'intervenir? Une loi fédérale lui semble devoir être d'une application difficile. "Prévoir l'avenir en encourageant plutôt qu'en interdisant, dit l'auteur, est à notre avis la meilleure solution. Nous croyons fermement que le canton de Vaud peut et doit donner un exemple qui sera sans doute suivi à bref délai par d'autres cantons." Suit la liste des différents moyens par lesquels le but proposé pourrait être atteint. Il en est deux qui nous paraissent heureusement choisis: l'établissement de pépinières scolaires par lesquelles on intéressera la jeunesse (quelques-unes des pépinières scolaires et forestières que patronne la Société vaudoise des forestiers ont déjà réalisé ce résultat) et la plantation de noyers le long de nos routes si lamentablement nues.

La motion de MM. Joyet et de Meuron a été renvoyée au Conseil d'Etat, pour étude, avec pressante recommandation. Ce dernier ne manquera pas d'y vouer toute sa sollicitude et l'on peut espérer que la question recevra une solution propre à tranquilliser tous ceux que la disparition de nos noyers chagrinait à bon droit. En tout état de cause, les motionnaires et spécialement M. de Meuron auront droit à la vive reconnaissance de tous ceux pour qui la conservation des beautés esthétiques de notre pays ne doit pas être un vain mot. En rédigeant son rapport, qui s'inspire surtout de ce souci patriotique, il a fait œuvre de bon citoyen.

H. B.

Karl Amberg. Der Pilatus in seinen pflanzengeographischen und wirtschaftlichen Verhältnissen. Promotionsarbeit an der Eidgenössischen technischen Hochschule in Zürich; 267 p. in 8. Luzern 1916.

Cette dissertation doctorale traite la région du Pilate, au point de vue géobotanique et économique. Le territoire en question, grand de 40 kilomètres

carrés, est fortement boisé, puisque la forêt recouvre le 50 % de l'étendue totale. Aussi bien, la description de la distribution des essences sylvicoles et de leurs formations diverses occupe-t-elle une large place dans cette étude. L'auteur fournit à nouveau la preuve que la limite supérieure actuelle de la végétation ligneuse a été considérablement abaissée par la faute de l'homme; à certains endroits cette régression, due surtout aux pâtres, comporte deux cents mètres d'élévation. Il déplore l'incurie des temps passés dans ce domaine et regrette qu'une législation forestière insuffisante ait pu alors rendre possible de tels abus. On ne saurait dire mieux. Mais M. Amberg est peut-être un peu pessimiste quand il admet qu'aucun forestier ne pourra jamais porter remède à pareil état de choses. De ce que les plantations faites à Oberalp, entre 1600 et 1700 mètres d'altitude, ont mal réussi jusqu'ici, pourquoi en déduire qu'elles sont condamnées à tout jamais à l'insuccès? Ces plantations ont probablement été exécutées — comme à tant d'autres endroits — avec des plants mal adaptés aux conditions locales et de provenance mal établie. Si l'on a planté là haut des épicéas issus de graines récoltées dans les plaines de l'Allemagne, il serait surprenant que le résultat fût bon. Que l'on essaie avec des plants provenant de graines récoltées à proximité ou dans la haute région! Voilà longtemps que les forestiers suisses réclament la création d'une sécherie indigène fournissant des graines adaptées aux besoins si variables de nos différentes régions. Il sera intéressant, quand nous en serons là, de répéter cet essai.

L'auteur nous raconte (p. 189) que parmi les agriculteurs du Pilate on admet la rotation suivante dans le développement de la forêt: après la coupe d'une hêtraie suit un peuplement de résineux issu de semis naturel et, inversément, la forêt de feuillus remplace celle de résineux. M. Amberg s'élève avec raison contre une conception aussi simpliste. Mais son argumentation ne saurait être admise sur tous les points. Ainsi quand il prétend que l'épicéa peut chasser le hêtre, parce que étant davantage une essence d'ombre que cette dernière, c'est ignorer un des faits biologiques les mieux établis de la sylviculture, un de ceux qui sont à la base du traitement de nos forêts par la méthode naturelle. L'explication du fait signalé doit être cherchée ailleurs.

Vingt-trois vues photographiques de formations végétales, de très belle venue et une carte géobotanique de la région décrite complètent ce volume instructif qui intéressera avant tout les botanistes.

H. Bx.

# MERCURIALE DES BOIS.

La reproduction intégrale ou partielle de la Mercuriale est interdite sans l'autorisation de la Redaction.

### Prix des bois en avril-mai 1917.

B. Bois façonnés en forêt.

a) Résineux. Longs bois. (Par m³, sous écorce.)

Vaud. Forêts communales du VIIº arrondissement. Orbe.

Commune de Premier. Aux Biolles (transport jusqu'à la gare de Croy fr. 5). 165 m³, ½10 épic. 9/10 sap., volume moyen par plante 1.50 m³, fr. 57. 50.